Confidentialité : 1 (Restreint)

Service de l'accès et de la protection de l'information
600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2403 341

Le 17 avril 2024

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant le cafouillage de l'autoroute 13**

Maître,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 15 mars 2024, visant à obtenir les renseignements suivants :

Tout rapport d'enquête administrative produit en lien avec le cafouillage sur l'autoroute 13, et ce, du 13 au 15 mars 2017, et concernant la gestion de ces événements au sein de la Sûreté du Québec.

Nous vous transmettons ci-joint le document demandé en conformité avec la *Loi sur l'accès*, soit le rapport d'enquête administrative en lien avec les événements survenus le 14 mars 2017.

Toutefois, nous ne pouvons pas vous communiquer tous les renseignements demandés sans le consentement des personnes impliquées, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Nous devons également refuser de communiquer le détail des effectifs policiers de la Sûreté du Québec puisqu'une telle divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'une personne (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Également, nous refusons de communiquer les analyses puisque leur divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire (article 32 de la *Loi sur l'accès*).

Finalement, nous refusons de communiquer les recommandations faites depuis moins de dix (10) ans par un membre de la Sûreté dans l'exercice de ses fonctions (article 37 de la *Loi de la Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Confidentialité : 1 (Restreint)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi cités ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

À la suite des événements du 14 mars 2017, une enquête interne est commandée. Un rapport d'analyse de la gestion opérationnelle de cette situation aux différents niveaux de gestion et en lien avec les partenaires internes et externes est produit.

RAPPORT D'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

COTE DE CONFIDENTIALITÉ :
(2) CONFIDENTIELLE

Table des matières

1. Préambule 3

1.1 Mandat et mission de la Sûreté du Québec (SQ) 3

2. Topo général 3

2.1 Chronologie des événements et opérations en vigueur 3

2.2 Faits saillants 8

2.2.1 Statistiques d'appels entrants et sortants au Centre de gestion des appels (CGA) 8

2.2.2 Conditions climatiques 8

2.2.3 Effectifs en place dans la RAGM 8

2.2.4 Revue de presse et médias sociaux 9

3. Analyse des rôles et responsabilités des intervenants 9

4. Recommandations 13

Annexe 1 – Cartographie événementielle 14 mars 2017 16

Annexe 2 – Rapport d'événement du Centre des opérations gouvernementales (COG) du 14 mars 2017 à 18 h 17

1. Préambule

À la suite des événements survenus le 14 mars 2017, dans le cadre d'une importante tempête hivernale, une enquête administrative a été demandée portant sur :

- La gestion de cette situation visant à assurer la sécurité des occupants des véhicules;
- La gestion avec les partenaires concernés, et ce, afin de dégager les voies de circulation;
- La gestion opérationnelle de cette situation aux différents niveaux de gestion concernés afin de clarifier les actions menées pour alerter les autorités concernées, tant à l'interne qu'à l'externe.

L'objectif de cette enquête est de produire un rapport d'analyse assortie de recommandations sur l'événement de l'autoroute 13-S, en considérant le contexte général sur le territoire.

Pour ce faire, une méthodologie rigoureuse a été appliquée :

- Mandat confié à un inspecteur-chef de la Grande fonction de la surveillance du territoire;
- Mise en place d'une équipe de soutien;
- Recensement des cartes d'appels;
- Écoute des ondes radio;
- Recensement des plans d'opérations et politiques de gestion en vigueur à la Sûreté du Québec;
- Recensement des obligations et pouvoirs légaux des différents intervenants;
- Rencontre du personnel impliqué pour obtention de leur version.

1.1 Mandat et mission de la Sûreté du Québec (SQ)

La Sûreté du Québec, comme indiqué dans la déclaration de services aux citoyens et en tant que police nationale, voit « au maintien de la paix et de l'ordre public, à la **préservation de la vie, de la sécurité** et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et **assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec**. »

Plus précisément, sur les autoroutes, les articles 634.1 et 634.2 du Code de la sécurité routière (CSR) spécifient que la Sûreté du Québec a compétence exclusive sur les autoroutes pour l'application du présent Code, sauf les exceptions énumérées à l'article 634.1.

Lors de conditions routières hivernales difficiles, en complément à sa mission, « la Sûreté du Québec intervient en situation d'urgence afin d'assister le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) lors de fermeture partielle et/ou complète de routes, coordonner l'évacuation des automobilistes coincés sur celles-ci et patrouiller en collaboration avec les différents partenaires lors de situations climatiques difficiles. »[1] Au *Plan national de sécurité civile*[2], « la Sûreté du Québec doit porter secours aux personnes sinistrées, assurer leur sécurité et une réintégration sécuritaire sur les axes routiers. »[3]

2. Topo général

2.1 Chronologie des événements et opérations en vigueur

Le dimanche 12 mars 2017, les médias commencent à annoncer la venue d'une tempête hivernale. Le commandant de la Région autoroutière du Grand Montréal (RAGM) prend connaissance via les médias de cette situation et intervient afin que des actions soient prises.

Le lundi 13 mars 2017, le bureau du commandant de la RAGM, en collaboration avec les directeurs de poste autoroutier, procède à la planification de l'OPS Griffe en vue d'un déclenchement le mardi 14 mars à 9 heures. Un budget de 110 heures supplémentaires est alloué à l'opération. Les directeurs rendent compte de la planification concernant la bonification de leurs effectifs, selon l'opération prévue. La Direction de la sécurité

[1] SMEAC Opération Dégivreur, p. 13.
[2] À noter que seuls les partenaires du gouvernement du Québec ont des responsabilités dans le *Plan national de sécurité civile*.
[3] Idem.

routière et de l'intervention policière (DSRIP) vérifie auprès du commandant de la RAGM si l'OPS Griffe sera déclenchée, ce qui est confirmé.

Le mardi 14 mars 2017, comme prévu, à 9 heures, l'OPS Griffe est déclenchée.

> **L'OPS Griffe** est une stratégie d'intervention préalerte qui vise à travailler en amont les axes Intervention et Communication afin de limiter les impacts en sécurité routière lors d'un changement climatique anticipé. Elle représente une mobilisation préventive visant les comportements à risque et les principales causes de collision en période hivernale, dans les 24 heures précédant un changement climatique anticipé. Les interventions sont intensifiées par l'ajout de patrouilleurs sur les principaux axes routiers. Dans le cadre de cette opération, la Sûreté travaille en partenariat avec le MTMDET, notamment pour l'utilisation des panneaux à messages variables sur le réseau et l'identification des sites à risque (accumulation de neige, vent violent), ainsi que les médias nationaux et régionaux pour diffuser la stratégie.

Le 14 mars, à 9 heures, l'OPS Griffe est mise en place et 18 patrouilleurs sont ajoutés aux effectifs réguliers sur le territoire de la RAGM. Les précipitations débutent au cours de l'avant-midi, dans la portion Ouest du territoire. À 14 h 23, compte tenu de la détérioration des conditions climatiques, l'OPS Griffe est annulée et l'officier des mesures d'urgence (OMU) déclenche l'OPS Dégivreur - en phase B - pour les postes autoroutiers Ouest, Sud, Rouville et Maskoutains. Vers 15 h 17, trois carambolages sont survenus sur A-20, dont l'un contenant du chlore, ce qui cause une entrave majeure avec déversement de matières dangereuses. Des camions sont en feu. L'autoroute 20 est fermée dans les deux directions. L'OMU assigne un gérant de site sur place, soit l'officier en disponibilité, mais ne procède pas à l'ouverture d'un PC. Les plans d'opérations Pare-choc et Bourdon ne sont pas déclenchés. À 16 h 37, le superviseur de relève du poste autoroutier Centre déclenche à son tour l'opération Dégivreur - en phase B - pour son territoire.

> **L'OPS Dégivreur** est déclenchée lors de conditions routières hivernales difficiles. Cette opération « vise à établir des actions advenant une dégradation des conditions routières engendrant des fermetures de routes, des collisions majeures ou des incidents nécessitant l'intervention de différents services d'urgence lors de véhicules enlisés, en panne ou abandonnés. La Sûreté aura alors à jouer son rôle à l'intérieur du Plan national de sécurité civile (PNSC) à plusieurs égards. Dans de telles circonstances, des évacuations et du sauvetage pourraient notamment être nécessaires. »[4]

Les phases opérationnelles[5]

Phase	Caractéristiques
A	Les conditions météorologiques rendent l'utilisation de certaines portions du réseau routier difficile. Une tempête de neige est commencée et/ou il y a présence de glace noire, pluie verglaçante, grésil, gel subit, vent extrême, visibilité réduite, etc. Le personnel régulier affecté à la patrouille du territoire des postes autoroutiers ou MRC est suffisant pour répondre à la tâche.
B	Les conditions routières se détériorent et la météo prévoit une amplification de la situation. La circulation est très difficile, les véhicules seront immobilisés à brève échéance. Le chef de PC s'assure d'assigner du personnel supplémentaire et voit à la possibilité de faire appel au Service d'urgence.
C	La circulation automobile est paralysée à plusieurs endroits; des routes ont été fermées par le MTMDET ou l'accès interdit par la Sûreté du Québec. Les mauvaises conditions de la chaussée perturbent ou paralysent les travaux d'entretien.
D	Plusieurs routes ont été fermées par le MTMDET ou l'accès interdit par la Sûreté du Québec. Ces fermetures entraînent l'évacuation d'un grand nombre de personnes et la mise en place de centres d'hébergement est devenue nécessaire.
E	Les conditions météorologiques s'améliorent, facilitant l'entretien du réseau routier. Un retour à la normale se fait de façon progressive.

> Le **Plan d'opération Pare-choc** concerne les entraves majeures à la circulation. « Ce plan est conçu pour assurer une gestion efficiente, en concertation avec les partenaires, lors de situation d'entrave majeure de la circulation ou toute autre forme de blocage partiel ou total de ponts, viaducs ou routes du réseau routier supérieur. »[6]

[4] SMEAC Opération Dégivreur, p. 10.
[5] Ibid, p. 16-18.
[6] Plan directeur, Opération Pare-choc, Mars 2017, p. 10.

Le **Plan d'opération Bourdon** porte notamment sur les événements qui peuvent survenir sur le réseau routier en lien avec les matières dangereuses (ex. : déversements ou fuites, accidents routiers, incendies, explosions, etc.). Les effectifs de la Sûreté du Québec doivent travailler en étroite collaboration avec les partenaires afin d'assurer une réponse efficace et sécuritaire lors de ce type d'événements.

À compter de 18 heures, des camions sont pris sur l'A-13, causant une entrave. Comme il s'agit d'un secteur à remorquage exclusif, le centre de gestion des appels (CGA) contacte le remorqueur exclusif qui lui confirme avoir une remorque en direction. Le superviseur de relève en fonction par intérim en déplacement sur l'autoroute 13 pour porter assistance à un confrère reste enlisé dans l'accumulation de neige sur l'A-13 Sud. Plusieurs appels sont effectués par le CGA à la demande des patrouilleurs au MTMDET (pour un total de 154 entre 18 h et 6 h). Ces derniers sont également pris dans l'accumulation de neige. Le CGA n'envoie pas de rapport de la fermeture. Le CSO transmettra une alerte seulement le 16 mars 2017 à 22 h 13.

De même, vers 18 h 28, sur l'A-40 O à la hauteur de l'Assomption, un camion de 45 pieds est impliqué dans une sortie de route. Un poids lourd est impliqué, l'accident cause 10 blessés, l'autoroute est fermée dans l'heure qui suit. L'officier en disponibilité est avisé à 19 h 54.

L'ensemble du réseau routier de la RAGM est perturbé, puisque cinq événements d'envergure ont cours sur le réseau routier (voir Annexe 1 – *Cartographie événementielle 14 mars 2017*). Aucun centre de décision n'est ouvert malgré la situation.

Dans le rapport du CSO de 21 h 25, il est indiqué d'une possibilité de déclencher la phase C de l'OPS Dégivreur, mais sans plus. Par ailleurs, bien que cela aurait été requis et justifié, la phase C ne sera jamais déployée.

À 21 h 33, le remorqueur exclusif est sur les lieux de l'A-13 et les deux camions refusent toujours de payer pour le remorquage et préfèrent attendre le déglaçage par le MTMDET. Le policier sur place tente de raisonner les camionneurs par téléphone qui ne veulent rien entendre.

Vers 22 heures :

- Le policier sur l'événement de l'A-13 demande l'assistance du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en sens inverse, pour intervenir auprès des camionneurs et à leurs arrestations pour entrave s'ils ne collaborent pas. Le CGA demande à ce que le SPVM communique avec le policier sur place. Aucun suivi n'est effectué à cette demande. Le patrouilleur du MTMDET qui se trouvait sur les lieux quitte pour répondre à d'autres appels. Le remorqueur fera de même 15 minutes plus tard.
- L'OMU parle avec le gérant de site de l'événement dans l'ouest (A-20). Aucune autre démarche n'est réalisée afin d'obtenir un état global de la situation dans la RAGM. La responsabilité de la vigie est déléguée à l'officier en disponibilité (qui est aussi gérant de site). Il n'y a pas de centre de décision ouvert, pas de PC ni de CO. L'OMU a convenu qu'il ira remplacer l'officier en disponibilité sur l'A-20 aux petites heures du matin et un suivi est effectué sur le dossier de l'A-40.
- Entre 22 h et 24 h 00, le directeur du poste autoroutier Centre communique avec le superviseur de relève à cinq reprises pour s'acquérir de la situation. Il est dûment informé d'une fermeture complète sur l'A-13 Sud.
- L'OPS Dégivreur est étendue à l'ensemble des postes de la RAGM

Le mercredi 15 mars 2017

À 2 heures, un sergent de la Sûreté du Québec se rend aux camions qui obstruent les voies et les forcent à dégager les voies via le remorqueur exclusif. Un patrouilleur demande un état de situation au MTMDET. Considérant que la A-13 Nord circule bien, il est demandé d'envoyer des autobus de la Société de transport de Montréal (STM) sur l'A-13 Nord pour secourir les occupants des véhicules. Le chef d'équipe du MTMDET est avisé qu'il doit se coordonner avec ses supérieurs, car la situation est grave.

Vers 3 h 17, lors d'un appel au MTMDET, l'officier en disponibilité est informé une première fois qu'environ 300 véhicules sont immobilisés dans le secteur. L'officier en disponibilité demande s'ils ont évalué la possibilité d'évacuer les occupants des véhicules, le chef d'équipe du MTMDET dit avoir été en contact avec la sécurité civile dans son appel précédent, mais n'ont pas de plan pour le moment. Aucun appel n'est fait à l'OMU.

Vers 3 h 20, le patrouilleur reçoit une confirmation du MTMDET que le Service d'incendie de Montréal (SIM) est avisé et que des autobus se rendront sur l'A-13 N pour récupérer les usagers. Le MTMDET prendra également contact avec la sécurité civile. Par la suite, le patrouilleur demande via les ondes radio de fermer l'A-13 S à la hauteur de la 40, mais aucun patrouilleur du MTMDET n'est disponible pour la fermeture. La fermeture de l'A-13 S est communiquée lors du briefing de l'équipe de nuit du poste autoroutier Centre.

Vers 3 h 32, l'officier en disponibilité discute avec un représentant du SIM pour une demande d'assistance et d'évacuation des citoyens pris dans leur véhicule sur l'autoroute 13. Une stratégie est discutée. Vers 3 h 50, une rencontre physique est planifiée avec les intervenants du MTMDET, de la SQ, du SPVM et du SIM au poste de commandement unifié mobile qui sera situé sur l'autoroute 13 et Hickmore.

À 4 heures, le centre d'opération au QG Mascouche est ouvert par l'OMU. À 4 h 20, le chef du centre opérationnel (CO) fait entrer le directeur du poste autoroutier Centre pour ouverture du poste de commandement. À 4 h 25, le chef du CO contacte le lieutenant du poste autoroutier Nord afin qu'il se mette est en direction des lieux pour agir à titre de gérant du site sur l'autoroute 13. Il sera en poste à 6 h 38. Le chef du CO fait également le tour des CGA. Le commandant n'a pas été avisé.

Par la suite, trois effectifs de l'Unité d'urgence secteur Ouest (motoneigistes et secouristes) se dirigent sur l'autoroute 13 pour être en soutien au directeur du poste autoroutier Nord. Cinq effectifs du Module de soutien en sécurité routière et récréotouristique (Mascouche) sont déployés sur l'autoroute 13.

À 11 h 42, retour à la normale. Il aura pris près de 18 heures avant le retour à la normale et un total de 10 heures avant le déclenchement de la structure de mesures d'urgence.

Une synthèse de prise en charge est présenté à la page suivante.

Synthèse de prise en charge

[redacted]

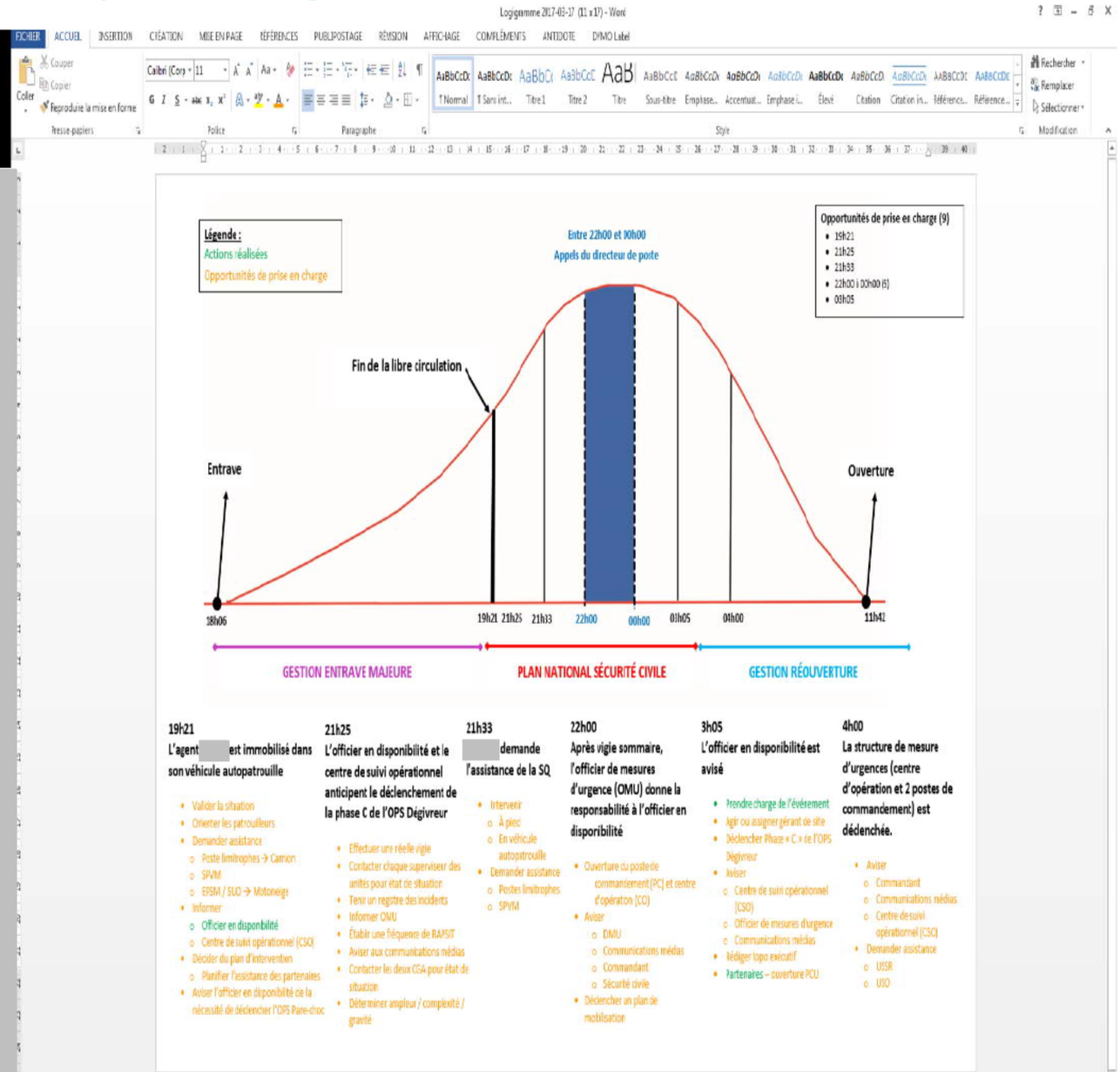

2.2 Faits saillants

2.2.1 Statistiques d'appels entrants et sortants au Centre de gestion des appels (CGA)

À compter de 18 heures le 14 mars 2017, et jusqu'au 15 mars 2017 à midi, le CGA a enregistré un total de 1974 appels entrants et sortants sur le territoire de Montréal et de Laval, dont 320 concernant spécifiquement l'événement sur l'A-13. De plus, la Sûreté a effectué des appels auprès des partenaires dans un objectif de dégager les voies de circulation et d'assurer la sécurité des occupants des véhicules pour un total de 207.

Statistiques d'appels entrants et sortants au CGA entre le 14 mars à 18 h et le 15 mars à 12 h

Type de ligne	Nombre d'appels liés à l'événement de l'A-13	Nombre d'appels Montréal et Laval (tout type confondu)	Nombre d'appels sortants auprès des partenaires
Ligne 911	55	425	
Ligne 4141	173	1050	
Ligne SPVM	34	130	3
Ligne MTMDET	20	211	154
Ligne CGA (chef d'équipe et îlot 1)	15	85	
Service incendie de Montréal (SIM)	1	1	1
Remorquage Remorqueur exclusif	22	72	49
TOTAL	**320**	**1974**	**207**

2.2.2 Conditions climatiques

La Sécurité civile met à la disposition des partenaires gouvernementaux un rapport d'événement provenant du centre des opérations gouvernementales (COG) qui présente un état de la situation au Québec (voir exemple à l'annexe 2). D'après Météomédia, « Au plus fort de la tempête du 14 mars, Montréal a connu des conditions de blizzard durant plus de 7 heures, soit de 16 h à 23 h. Au chapitre de la visibilité, elle a été très réduite (moins de 400 mètres) durant 8 heures le 14 mars. »[7] Le 15 mars 2017, le bilan était de 37 cm de neige tombés sur la ville de Montréal, avec des rafales de vent dépassant 100km/h.[8]

2.2.3 Effectifs en place dans la RAGM

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'effectifs policiers en place dans la RAGM avant le déclenchement de l'OPS Griffe le 14 mars 2017 et jusqu'au retour à la normale sur l'A-13 le 15 mars 2017.

[redacted]

[7] https://www.meteomedia.com/nouvelles/articles/a-un-cheveu-de-la-tempete-du-siecle/80327/
[8] https://www.meteomedia.com/nouvelles/articles/5-choses-a-savoir-sur-la-tempete-au-quebec/80243/

2.2.4 Revue de presse et médias sociaux[9]

Les événements survenus sur le réseau routier ont suscité beaucoup d'intérêts de la part des médias nationaux et sur les réseaux sociaux. Les acteurs politiques ont été très sollicités afin de répondre aux questions. L'anticipation de la tempête, la liaison entre les différents partenaires et le manque de communication aux automobilistes coincés sur le réseau routier sont les éléments qui se dégagent des interventions médiatiques.

3. Analyse des rôles et responsabilités des intervenants

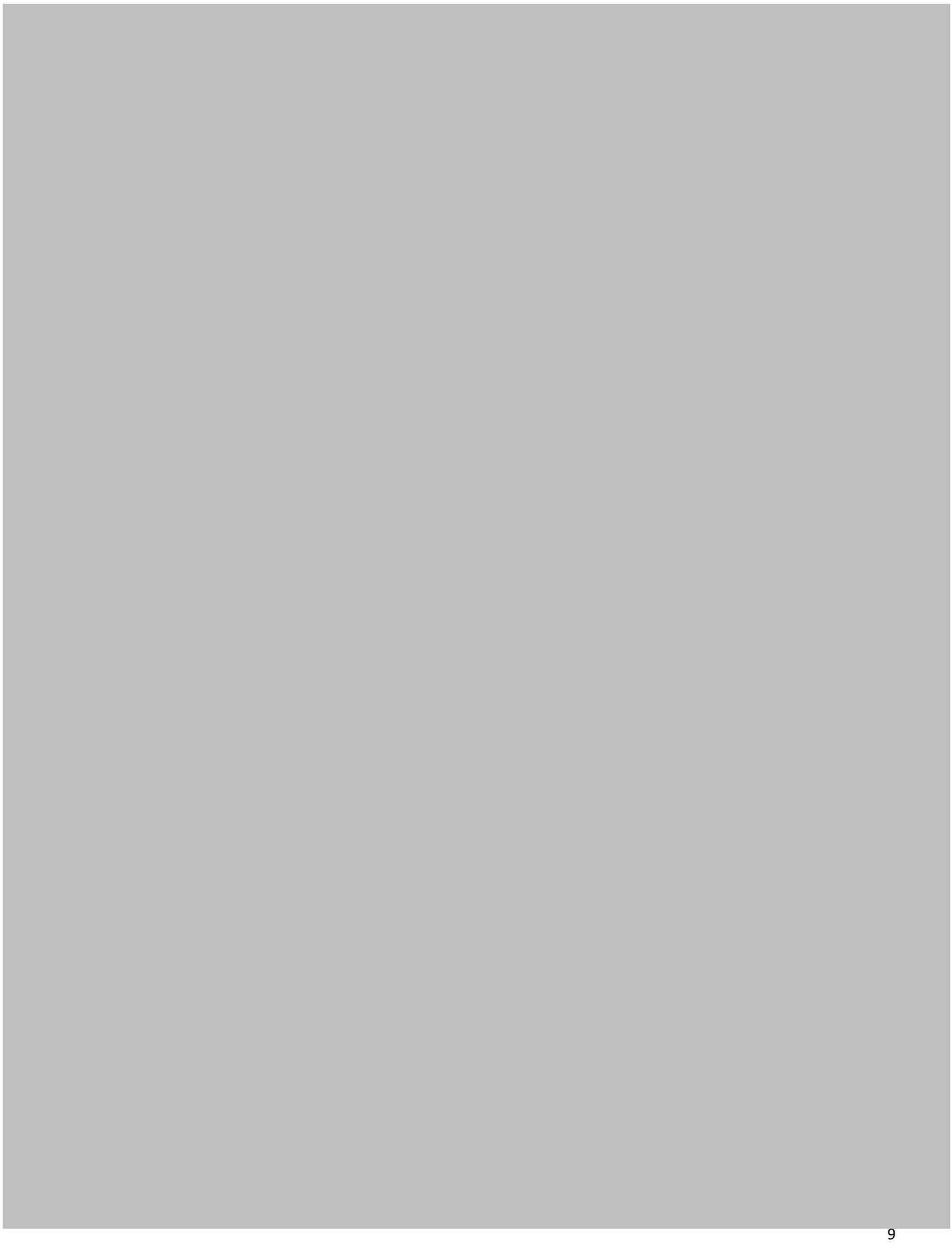

4. Recommandations

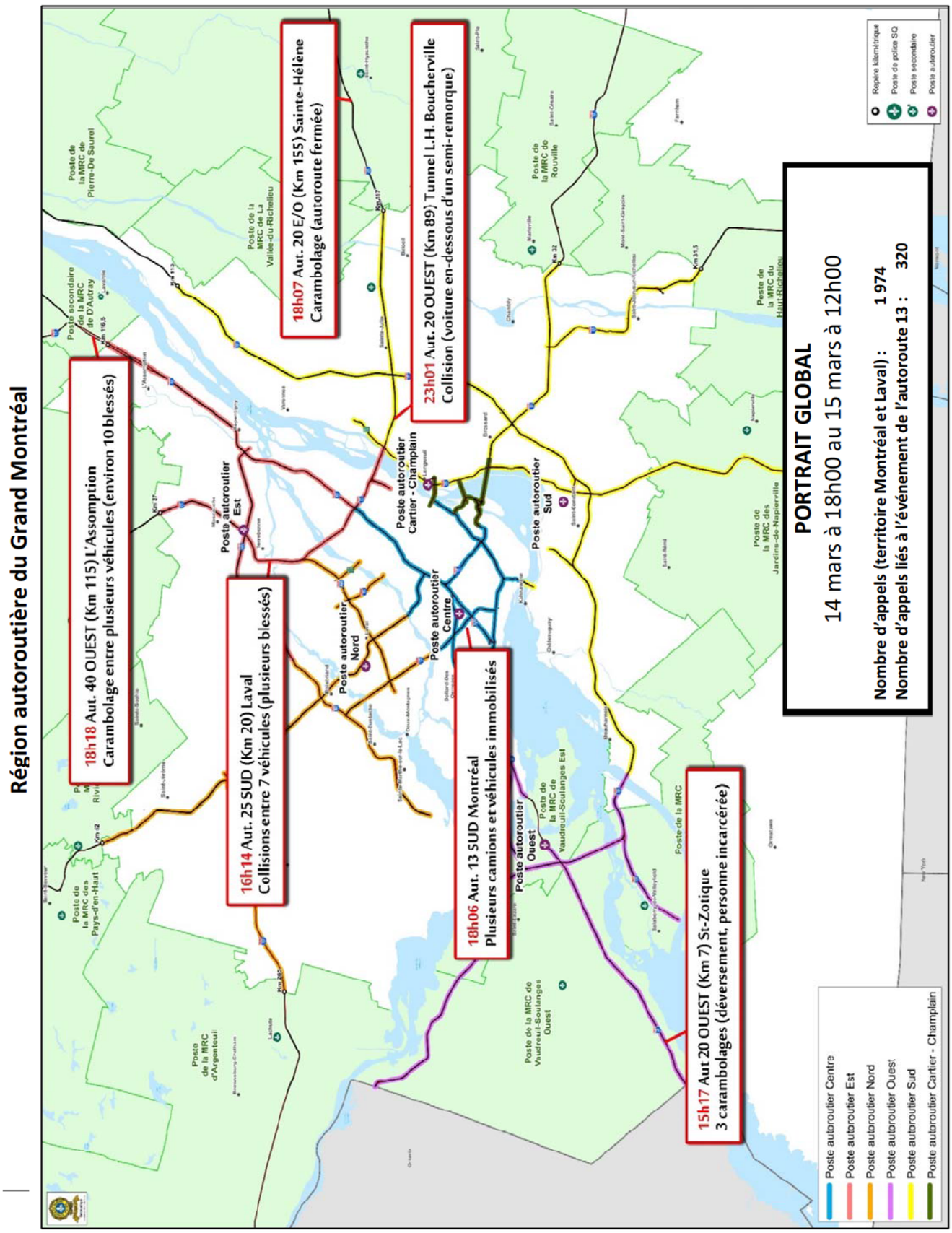
Région autoroutière du Grand Montréal
18h18 Aut. 40 OUEST (Km 115) L'Assomption
Carambolage entre plusieurs véhicules (environ 10 blessés)
16h14 Aut. 25 SUD (Km 20) Laval
Collisions entre 7 véhicules (plusieurs blessés)
18h07 Aut. 20 E/O (Km 155) Sainte-Hélène
Carambolage (autoroute fermée)
23h01 Aut. 20 OUEST (Km 89) Tunnel L.H. Boucherville
Collision (voiture en-dessous d'un semi-remorque)
18h06 Aut. 13 SUD Montréal
Plusieurs camions et véhicules immobilisés
15h17 Aut 20 OUEST (Km 7) St-Zotique
3 carambolages (déversement, personne incarcérée)
PORTRAIT GLOBAL
14 mars à 18h00 au 15 mars à 12h00
Nombre d'appels (territoire Montréal et Laval): 1 974
Nombre d'appels liés à l'événement de l'autoroute 13 : 320
Poste autoroutier Est
Poste autoroutier Nord
Poste autoroutier Centre
Poste autoroutier Cartier - Champlain
Poste autoroutier Sud
Poste autoroutier Ouest
Poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Ouest
Poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Est
Poste de la MRC d'Argenteuil
Poste de la MRC des Pays-d'en-Haut
Poste de la MRC de Pierre-De Saurel
Poste de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Poste de la MRC de Rouville
Poste de la MRC du Haut-Richelieu
Poste de la MRC des Jardins-de-Napierville
Poste secondaire de la MRC de D'Autray
Repère kilométrique
Poste de police SQ
Poste secondaire
Poste autoroutier

Annexe 2 – Rapport d'événement du Centre des opérations gouvernementales (COG)
du 14 mars 2017 à 18 h

• Surveiller • Informer • Coordonner

COG

CENTRE DES OPÉRATIONS
GOUVERNEMENTALES

Rapport d'événement

Mardi, 14 mars, 18 h

État de la situation au Québec – Tempête hivernale

Bilan de la situation

Plusieurs sorties de route sont survenues au Québec depuis le début de la tempête hivernale d'aujourd'hui. Un important carambolage impliquant plusieurs véhicules est survenu sur l'autoroute 20 à la hauteur de Saint-Zotique. Un camion-citerne contenant plusieurs milliers de litres d'hypochlorite de sodium a été endommagé et sa citerne s'est vidée en bordure de la route. Les services d'urgence sont sur place et assurent la sécurité des lieux.

Pour le moment, les incidents de la route sur le territoire québécois touché par la tempête sont gérés par les services d'urgences des municipalités et par les autorités locales.

L'ensemble des partenaires gouvernementaux demeure en pré-alerte et surveille l'évolution de la tempête de près afin d'assurer une intervention adéquate le cas échéant. Le système dépressionnaire qui s'est d'abord installé au sud de la province gagnera en intensité et progressera vers les régions au nord et à l'est de la province au cours des prochaines heures.

Partenaires impliqués

- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Sûreté du Québec (SQ).

Mesures prises par la Sécurité civile

- La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie a été avisée de la situation et un conseiller est en route vers les lieux.

No. 2017-023

Sécurité civile
Québec